

## SAINT PRIVAT EN PERIGORD

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2020  
A 19 H 00 A LA SALLE DES FETES DE SAINT PRIVAT DES PRÉS

**Etaient Présents** : Pascale ROUSSIE-NADAL, Rémi CHAUSSADE, Denise RAGOT, Cyril CONDEMINÉ, Maxime CLAIRAUD, Didier JACQUIN, Alain LUCOT, Eric MONROUX, Anne-Marie PIERRE, Fabienne PICHOT, Joëlle STRUFFERT, Christine VAYSSE, Jean-Louis VESSIERE, Hélène PRADIER, Jean-Philippe BODET.

**Absents Excusés** : Marie-Christine MALBEC ANDRIEUX (Pouvoir donné à Denise RAGOT, Maxime CLAIRAUD (Pouvoir donné à Anne-Marie PIERRE, Didier JACQUIN (Pouvoir donné à Cyril CONDEMINÉ), Christine CHARRIER .

Etait également présent : Monsieur Eric BONITHON Comptable des Finances Publiques. Madame le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal, constate que le quorum est atteint.

Monsieur Alain LUCOT a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à supprimer de l'ordre du jour le point : Recrutement d'un vacataire. Demande acceptée.

Il est demandé également au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2020. Sans observation, il est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire ouvre la séance, présente Monsieur Eric Bonithon comptable des finances publiques aux membres du Conseil Municipal le remercie de sa présence et lui donne la parole pour présenter les Comptes Administratifs 2019 pour le Budget Principal et les Budgets Annexes sous la présidence de Monsieur Alain LUCOT doyen d'âge, ainsi que la présentation des Budgets Primitifs 2020 sous la présidence de Madame Pascale ROUSSIE-NADAL, Maire de la Commune.

### ORDRE DU JOUR

#### 1/BUDGET PRINCIPAL

##### Vote du compte administratif et du compte de gestion 2019

|   |                |
|---|----------------|
| <u>Dépenses de Fonctionnement</u> : ..... | 696 029,55 €   |
| <u>Recettes de Fonctionnement</u> : ..... | 1 510 280,36 € |
| <u>Dépenses d'Investissement</u> : .....  | 444 386,65 €   |
| <u>Recettes d'Investissement</u> : .....  | 448 339,15 €   |

Soit un excédent 818 203,31 € pour l'année 2019.

Madame Pascale ROUSSIE-NADAL ayant quitté la salle, Monsieur Alain LUCOT fait procéder au vote du Compte Administratif 2019, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le compte de gestion 2019 du trésorier est également voté à l'unanimité des membres présents.

#### Affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal ayant arrêté les comptes de l'exercice 2019 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement de : 3 952,50 €
- Un résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement de : 814 250,81 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 85 100,00 €
- En Recettes pour un montant de : 73 477,00 €

Le besoin net théorique de la section d'investissement peut donc être estimé à la somme de 131 670,50 €.

Compte tenu des travaux envisagés sur l'année 2020, ainsi que des recettes attendues, une affectation en investissement s'avère nécessaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- Compte 1068 : 131 670,50 €
- Compte 002 : 682 580,31 €

#### Vote du Budget Primitif

Le Budget Primitif de la Commune pour 2020 s'équilibre :

- En dépenses et recettes de fonctionnement à : ..... 1 672 088,31 €
- En dépenses et recettes d'investissement à : ..... 767 021,00 €

Le Budget Primitif 2020 pour la commune est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### Attribution des subventions

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions aux Associations Communales et organismes extérieurs de la façon suivante :

|                |        |
|----------------|--------|
| ADMR           | 1773 € |
| Amicale Laïque | 500 €  |

|                                     |          |
|-------------------------------------|----------|
| Question pour un champion           | 150 €    |
| Tennis Club                         | 150 €    |
| Canisport 24                        | 150 €    |
| Atelier St Privat                   | 150 €    |
| Ecole St Privat                     | 950 €    |
| Comité des Fêtes de Festalemps      | 150 €    |
| Amicale Festalinoise                | 150 €    |
| Festalemps Loisirs                  | 150 €    |
| Rosière                             | 40€      |
| Comité des Fêtes de St Antoine      | 150 €    |
| Sports et Loisirs ASLAC             | 150 €    |
| Amicale des chasseurs de St Antoine | 150 €    |
| Société de pêche                    | 150 €    |
| SPA                                 | 908,80 € |
| Myosotis                            | 230 €    |
| Amicale donneurs de sang de Ribérac | 50 €     |
| Ecole musique St-Aulaye             | 20 €     |
| Secours catholique                  | 100 €    |
| Restos du Coeur                     | 150 €    |
| Ligue contre le cancer              | 100 €    |
| France Alzheimer                    | 150 €    |
| AFM Téléthon                        | 150€     |
| MFR du Ribéracois                   | 125 €    |
| Association Sportive Dronne Double  | 90€      |
| Hand-Ball Eulalien                  | 90 €     |
| Jeunes Sapeurs pompiers             | 240 €    |
| Association AFSEP                   | 50 €     |
| AMI OUEST 24                        | 300 €    |
| MFR Triac Lautret                   | 25 €     |
| Fondation du Patrimoine             | 120 €    |
| FNACA                               | 30 €     |
| La ferme du Parcot                  | 80 €     |
| SAHAMBALA 28                        | 100€     |

|  |          |
|--|----------|
| Association la Meynardie                                   | 150 €    |
| Les Fanas d'Opéra  | 50 €     |
| Conseil de la vie sociale des résidences autonomes Ribérac | 30 €     |
| Les boules au nez  | 30 €     |
| NEWEST   | 30 €     |
| Petits frères des Pauvres                                  | 30 €     |
| Maires sans Frontières du Pays Périgord Vert               | 230,20 € |

Ont été désignés par le Conseil Municipal les représentants de la Commune au sein de l'Association Maires sans frontières du Pays Périgord Vert :

- Titulaire : Madame Anne-Marie PIERRE.
- Suppléants : - Monsieur Rémy CHAUSSADE.

- Monsieur Dominique RABOISSON.

## 2/ BUDGET ANNEXE / ASSAINISSEMENT

### Vote du compte administratif et du compte de gestion 2019

|   |              |
|---|--------------|
| <u>Dépenses de fonctionnement</u> : ..... | 70 617,28 €  |
| <u>Recettes de fonctionnement</u> : ..... | 173 624,37 € |
| <u>Dépenses d'investissement</u> : .....  | 28 176,29 €  |
| <u>Recettes d'investissement</u> : .....  | 32 668,11 €  |

Soit un excédent de 107 498, 91 € pour l'année 2019

Madame Pascale ROUSSIE-NADAL ayant quitté la salle, Monsieur Alain LUCOT fait procéder au vote du Compte Administratif 2019, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le compte de gestion 2019 du trésorier est également voté à l'unanimité des membres présents.

### Affectation du résultat

Le Conseil Municipal ayant arrêté les comptes de l'exercice 2019 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement de :
- 4 491,82 €
- Un résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement de : 103 007,09 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 0 €
- En Recettes pour un montant de : 0 €

Le besoin net théorique de la section d'investissement peut donc être estimé à la somme de : 0 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- Compte 1068 : 0 €
- Compte 002 : 103 007,09 €

### Vote du budget primitif

Le budget annexe assainissement pour 2020 s'équilibre :

- En dépenses et recettes de fonctionnement à : ..... 164 007,09 €
- En dépenses et recettes d'investissement à : ..... 36 014,82 €

Le Budget Annexe assainissement pour 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### 3/BUDGET ANNEXE : LOGEMENT CONVENTIONNÉ

#### Vote du compte administratif et du compte de gestion 2019

|                                    |             |
|------------------------------------|-------------|
| Dépenses de fonctionnement : ..... | 5 737,86 €  |
| Recettes de fonctionnement : ..... | 38 765,24 € |
| Dépenses d'investissement : .....  | 29 345,21 € |
| Recettes d'investissement : .....  | 18 935,29 € |

Soit un excédent de 22 617, 46 € pour l'année 2019

Madame Pascale ROUSSIE-NADAL ayant quitté la salle, Monsieur Alain LUCOT fait procéder au vote du Compte Administratif 2019, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le compte de gestion 2019 du trésorier est également adopté à l'unanimité des membres présents.

#### Affectation du résultat

Le Conseil Municipal ayant arrêté les comptes de l'exercice 2019 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement de : 10  
409 92 €
- Un résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement de : 33  
027, 38 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 0 €
- En Recettes pour un montant de : 0 €

Le besoin net théorique de la section d'investissement peut donc être estimé à la somme de :  
10 409,92 €.

Compte tenu des travaux envisagés sur l'année 2020, ainsi que des recettes attendues, une affectation en investissement s'avère nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- Compte 1068 : 10 409,92 €
- Compte 002 : 22 617,46 €

#### Vote du budget primitif

Le Budget Primitif 2020 s'équilibre :

- En dépenses et recettes de fonctionnement à : ..... 44 017,46 €
- En dépenses et recettes d'investissement à : ..... 22 351,96 €

Le Budget annexe logement conventionné 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### 4/BUDGET ANNEXE : PHOTOVOLTAIQUE

#### Vote du compte administratif et du compte de gestion 2019

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 8 286,85 €  |
| Recettes de fonctionnement : | 37 961,10 € |
| Dépenses d'investissement :  | 14 560,59 € |
| Recette d'investissement :   | 10 101,55 € |

Soit un excédent de 25 215,21 € pour l'année 2019.

Madame Pascale ROUSSIE-NADAL ayant quitté la salle, Monsieur Alain LUCOT fait procéder au vote du compte administratif 2019, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le compte de gestion 2019 du trésorier est également adopté à l'unanimité.

#### Affectation du résultat

Le Conseil Municipal ayant arrêté les comptes de l'exercice 2019 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement de : 4 459,04 €
- Un résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement de : 29 674,25 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 0 €
- En Recettes pour un montant de : 0 €

Le besoin net théorique de la section d'investissement peut donc être estimé à la somme de 4.459,04 €.

Compte tenu des travaux envisagés sur l'année 2020, ainsi que des recettes attendues, une affectation en investissement s'avère nécessaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- Compte 1068 : 4.459,04 €
- Compte 002 : 25.215,21 €

#### Vote du budget primitif

Le Budget Primitif pour 2020 s'équilibre

- En dépenses et recettes de fonctionnement : ..... 35 215,21 €
- En dépenses et recettes d'investissement : ..... 15 359,04 €

Le budget primitif 2020 photovoltaïque est adopté à l'unanimité.

#### 5/BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT

##### Vote du compte administratif et du compte de gestion 2019

|                              |              |
|------------------------------|--------------|
| Recettes de fonctionnement : | 24 712, 22 € |
| Dépenses de fonctionnement : | 2 978,68 €   |
| Recettes d'investissement :  | 0,00 €       |
| Dépenses d'investissement :  | 188 398,10 € |

Soit un déficit de 166 664,56 € pour l'année 2019.

Madame Pascale ROUSSIE-NADAL ayant quitté la salle, Monsieur Alain LUCOT fait procéder au vote du compte administratif 2019, il est adopté à l'unanimité.

Le Compte de gestion 2019 du trésorier est également adopté à l'unanimité

#### Vote du budget primitif du lotissement

Le budget primitif 2020 s'équilibre :

- En dépenses et recettes de fonctionnement : ..... 456 592,19 €
- En dépenses et recettes d'investissement : ..... 454 032,19 €

Le budget primitif 2020 du lotissement est adopté à l'unanimité.

#### 6/RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Ce point a été retiré de l'ordre du jour avant l'ouverture de la séance.

#### 7/ TRAVAUX DE BOULANGERIE : CHOIX DE L'ARCHITECTE

Suite aux propositions reçues en Mairie concernant l'aménagement d'une boulangerie dans un bâtiment communal, la Commission Marchés Publics après étude des dossiers propose de retenir le Cabinet d'Architecte Xavier GEORGES en qualité de Maître d'Oeuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de retenir le Cabinet d'Architecte Xavier GEORGES.

#### 8/VENTE DE RÉCOLTE

La Commune historique de Saint-Antoine-Cumond possède des parcelles de terrain en pré naturel dont l'herbe est mise en vente chaque année au prix calculé suivant l'indice de fermage de l'année.

Le montant de cette vente pour 2020 est de 423,01 €.

Mesure adoptée à l'unanimité

.

#### QUESTIONS DIVERSES

#### Visite du Pôle Paysage Départemental

Madame Denise RAGOT en charge du fleurissement, informe le Conseil Municipal que le Pôle Paysage Départemental représenté par Madame Carole DARTENCET a visité la Commune et a constaté que des efforts ont été poursuivis au niveau du fleurissement des bourgs, et tout ceci grâce à l'implication des agents techniques.

Elle précise que cela est fait dans le but d'améliorer le cadre de vie des habitants, pour une meilleure attractivité touristique et dans la perspective pour la Municipalité d'obtenir sa première fleur.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 22 H 45.

Diffusion :

- Pascale ROUSSIE-NADAL  
- Rémi CHAUSSADE

- Dominique RABOISSON  
- Christine VAYSSE



- Denise RAGOT
- Pierre de CUMOND
- Anne-Marie PIERRE
- Cyril CONDEMINÉ
- Fabienne PICHOT
- Jean-Louis VESSIERE
- Marie-Christine MALBEC ANDRIEUX
- Maxime CLAIRAUD

- Alain LUCOT
  - Joëlle STRUFFERT
- Eric MONROUX
  - Hélène PRADIER
- Jean-Philippe BODET
- Christine CHARRIER
- Didier JACQUIN